

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2012

Le conseil municipal, dûment convoqué le 10 avril 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET - Georges SILVESTRE – Christophe COQUART – Christophe LAMBERT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Murielle BARBECOT.

Excusés : Corinne DECOLLONGE – Patrick DER-KEVORKIAN – Corinne TAPONAT – Magali TAFARO –

Absents : Corinne CASALS - Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

DECISIONS MODIFICATIVES

Après présentation des décisions modificatives, Monsieur LAMBERT demande pourquoi les frais de co-propriété n'ont pas été prévus au budget, monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une avance qui avait été oubliée lors de la préparation du budget, des erreurs sont toujours possible mais réparables. En revanche une partie de cette somme sera remboursée à la fin de l'exercice car certaines charges n'incombent pas à la collectivité.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve par 1 voix CONTRE et 7 voix POUR les décisions modificatives suivantes :

023	virement à la section d'investissement	1 000 €	
614	charges locatives		1 500 €
021	virement de la section de fonctionnement	1 000 €	
2158-125	informatique mairie	1 000 €	

CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire présente les propositions reçues lors de la consultation pour une mission de contrôle technique concernant les travaux de réalisation du second œuvre de la médiathèque.

Trois cabinets ont répondu :

- SOCOTEC 1 710 € HT (avec mission hand)
- VERITAS 2 200 € HT
- APAVE 2 240 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le contrat proposé par SOCOTEC.

AVENANT AU CONTRAT DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS GAZ

Monsieur le Maire présente l'avenant au contrat avec la société SOCOTEC pour le contrôle des installations gaz dans les établissements recevant du public. La vérification du restaurant scolaire, du vestiaire de foot et de la salle associative s'élève à 300 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cet avenant.

LOYER DE LA BOULANGERIE

Lors de la rencontre en mairie du 12 avril 2012 avec Monsieur DANGUIN et la commission finances, il a été évoqué la question de la révision du loyer de la boulangerie.

Lors de cette réunion, les commerçants ont ainsi fait part aux élus de leurs difficultés, dues notamment à la baisse sensible du pouvoir d'achat des ménages.

A l'issue de la rencontre, il a été convenu :

- de revoir le loyer à compter du 1^{er} mai prochain pour un montant de 400 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'avenant n° 3 au bail commercial avec Monsieur DANGUIN.

QUESTIONS DIVERSES

M.PETRONE :

- transmet les remerciements de la classe de Madame GRAD pour l'aide financière de la commune pour la classe natation.
- Suppression de la taxe de raccordement à l'égout (T.R.E.) à compter du 1^{er} juillet 2012, celle-ci sera remplacée par la participation pour financement de l'aménagement collectif (P.A.C.)
- la loi sur la majoration du droit à construire de 30 % a été promulguée
- le questionnaire du CLIC sera étudié en commission avec le CCAS
- le décret relatif à la participation des collectivités au financement de la protection sociale complémentaire a été publié, monsieur le maire propose de soumettre l'étude de cette participation à la commission du personnel.

M.NOUET donne lecture du règlement de l'utilisation de la salle associative par les associations de la commune.

M.SILVESTRE informe que le marquage au sol des parkings va être réalisé prochainement.

M.COQUART demande pourquoi l'accès à la déchetterie est limité à 20 passages par an. Monsieur le Maire précise que la présidente de la communauté de commune a indiqué qu'il s'agit d'une période test et que le nombre de passages pourra éventuellement être revu en cas de problèmes, la volonté étant d'inciter les utilisateurs à regrouper leurs passages.

M.LAMBERT signale que les résultats d'analyses des boues du fossé à la sortie de la station d'épuration ont été rendus et ils sont conformes à la réglementation.

Mme JOSSERAND signale que l'APSM est à la recherche d'un animateur à partir du mois de septembre.

Clôture de la séance à 22 heures .